

[Le BIE s'interroge sur l'efficacité des avis du FMI en matière de politique de change](#)

[Le BIE évalue la gouvernance du FMI](#)

[Suite à donner à l'Évaluation du FMI et de l'aide à l'Afrique subsaharienne : le suivi sera primordial](#)

Cette lettre d'information est publiée en :

[Arabe](#)
[Chinois](#)
[Espagnol](#)
[Français](#)
[Japonais](#)
[Portugais](#)
[Russe](#)

Bloc-notes

En août, le Directeur du BIE, Tom Bernes, a prononcé une allocution intitulée «The Road to Middle-Income Country Status: Evaluation Lessons about the Role and Performance of the IMF in Assisting Low-Income Countries», à Accra lors du Golden Jubilee Anniversary Symposium de la Banque du Ghana. On trouvera le texte dans son intégralité à http://www.ieo-imf.org/pub/speech/Mr_Bernes_Speech_in_Accra_Ghana_August_2007.pdf.

Le BIE a publié son



John Hicklin et Shinji Takagi, les deux responsables de la dernière évaluation du BIE, s'entretiennent de ses conclusions par vidéoconférence.

Le BIE s'interroge sur l'efficacité des avis du FMI en matière de politique de change

Le dernier rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du Fonds monétaire international

(FMI) examine les conseils prodigués par le FMI aux pays membres sur les régimes de change entre 1999 et 2005¹. Ce rapport, publié en mai, propose de revalider les aspects fondamentaux de la surveillance du FMI et appelle un travail concerté des services, de la direction et du Conseil d'administration du FMI pour clarifier les stratégies et optimiser les avis en matière de change. Considérant les résultats obtenus de sources diverses, le Directeur du BIE, Tom Bernes, a déclaré : «Le FMI n'est tout simplement pas aussi efficace qu'il devrait l'être pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance des taux de change».

Principales conclusions

L'une des responsabilités primordiales du FMI est de conseiller les pays membres sur leur politique de change. Les membres, quant à eux, doivent prendre en considération les conséquences de leurs politiques de change pour les autres pays.

Tout en reconnaissant «de nombreux exemples où l'analyse était de qualité et les services de l'institution dévoués», le rapport relève des carences dans les conseils prodigués par le FMI sur les régimes de change qui ont entraîné un «déficit d'efficacité» du FMI dans son principal secteur d'activité. Les carences sont clairement apparues dans deux domaines. Premièrement, les grandes questions analytiques d'actualité ont été négligées, notamment celle de savoir si le régime de change et le niveau du taux de change choisis par les

rapport annuel pour mai 2006–avril 2007, qui porte sur les évaluations récemment achevées et en cours et met en lumière les problématiques récurrentes dans nombre d'évaluations du BIE. On le trouvera à <http://www.ieo-imf.org/pub/ar/pdf/2007Report.PDF>.

Le BIE a engagé un processus de sélection d'un petit nombre de membres des services du FMI qui se joindront à son équipe. Nous nous félicitons d'avoir reçu de très nombreuses candidatures aux postes vacants annoncés dans *The Economist* et sur notre site Web, www.ieo-imf.org, et nous attendons avec impatience de pouvoir prochainement accueillir nos nouveaux collègues.

La prochaine manifestation du BIE en Europe aura lieu à Berlin les 7 et 8 novembre. Cette conférence, organisée en coopération avec le cabinet de réflexion allemand InWEnt (<http://www.inwent.org/index.en.shtml>), portera sur *L'Évaluation des avis du FMI sur les politiques de change par le BIE* mais prévoit aussi des consultations sur les *Aspects de la gouvernance du FMI*.

pays membres permettent réellement de préserver au mieux la stabilité du système monétaire international. Trop souvent, les avis du FMI sur le choix du régime et des taux de change ne sont pas clairs ou ne sont pas suffisamment étayés par des analyses.

Deuxièmement, le dialogue du FMI avec les pays membres a manqué d'efficacité. Les avis du FMI n'ont parfois pas été inclus dans les débats cruciaux sur les questions de taux de change, des questions importantes n'ont pas été abordées lors des discussions avec les services du FMI et, dans certains cas, les autorités nationales n'ont pas communiqué les données indispensables à un débat fructueux. Beaucoup de responsables interrogés ont fait observer que les services du FMI manquaient d'emprise sur les aspects pratiques de la mise en œuvre. Pour Tom Bernes, «c'est un avertissement et les services du FMI doivent trouver le moyen de donner un nouvel élan à leur participation aux débats stratégiques avec les pays membres».

«C'est un avertissement et les services du FMI doivent trouver le moyen de donner un nouvel élan à leur participation aux débats stratégiques avec les pays membres.»

— Tom Bernes, Directeur du BIE

Recommandations et évolution récente

Le rapport du BIE invite le FMI à revalider le principal objectif de la surveillance en clarifiant les rôles attendus à la fois de l'institution et des pays membres. Il recommande aussi que des mesures spécifiques soient prises pour améliorer la gestion du travail du FMI sur les régimes de change. Il est notamment recommandé que le Conseil d'administration procède à un examen complet de la politique de taux de change — le premier depuis 1999. Eu égard à l'absence de consensus parmi les experts sur ce qui constitue un régime ou un niveau de change adéquat, il convient aussi de mieux orienter les services et d'exiger qu'ils documentent les raisons des conseils qu'ils donnent aux pays en vue d'assurer l'efficacité du dialogue avec les autorités nationales. Il est aussi nécessaire de hiérarchiser au sein de l'organisation les questions et les initiatives relatives aux politiques de change, de résoudre les problèmes liés à la fourniture des données, de trouver un accord sur les nouvelles procédures permettant d'alléger les préoccupations des pays membres s'agissant de la nature confidentielle des discussions et d'accorder une importance stratégique aux opportunités d'actions multilatérales concertées.

Cette année, le Conseil d'administration a convenu de revoir en profondeur le mandat de l'institution en matière de surveillance internationale. Le rapport rappelle toutefois que des problèmes ont été relevés qui doivent être réglés quels que soient les changements apportés à la Décision de surveillance et quelle qu'en soit l'échéance. Pour les résoudre, il est indispensable d'assurer le climat de confiance avec les pays membres et de faire en sorte qu'ils soient prêts à coopérer dans le cadre juridique existant, ce qui prendra du temps et nécessitera des efforts. Dans le contexte du travail réalisé actuellement pour renforcer la surveillance, les services du FMI sont en train de mettre au point un plan de mise en œuvre des recommandations du BIE avalisées par le Conseil d'administration.

¹ *Avis du FMI sur les politiques de change, 1999–2005 : Évaluation du BIE*, 17 mai 2007. Washington, DC, Fonds monétaire international. L'évaluation s'appuie sur l'examen de documents-pays, sur des entretiens avec les autorités nationales, avec les services du FMI, les membres du Conseil d'administration et les spécialistes du marché, ainsi que sur des enquêtes auprès des autorités nationales et des services de l'institution. On trouvera l'intégralité du rapport accompagné des réactions de la direction, des services et du Conseil d'administration du FMI en ligne à http://www.ieo-imf.org/eval/complete/eval_05172007.html.

[back to top](#)

Le BIE évalue la gouvernance du FMI

L'une des principales évaluations du BIE en cours porte sur différents aspects de la gouvernance du FMI, notamment sur le rôle du Conseil d'administration, la structure institutionnelle et les relations formelles et informelles qui régissent les activités et les processus décisionnels du FMI. Les travaux sont en cours et le BIE devrait publier le rapport au milieu de 2008.

Depuis la création de l'institution, il y a six décennies, ses pays membres et sa mission ont subi de profonds changements. Bien que la structure de la gouvernance ait évolué pour s'adapter à ces changements — avec efficacité, selon certains observateurs — d'aucuns avancent que la structure a besoin d'être remaniée. Le Conseil d'administration du FMI aurait tendance à s'attarder sur les détails au lieu d'assurer une surveillance effective et de donner des conseils stratégiques. Ces observateurs regrettent aussi une attribution parfois peu claire des responsabilités ainsi qu'une absence de transparence dans la sélection du Directeur général et dans la prise des décisions quotidiennes. Le BIE évaluera le bien-fondé de ces critiques tout en identifiant les domaines dans lesquels les dispositifs actuels de gouvernance peuvent être renforcés. (L'évaluation ne portera pas sur les questions du nombre de voix attribuées ni sur la structure de participation du FMI, car ces sujets sont actuellement à l'étude).

Choix d'un nouveau Directeur général

Dans le cadre de la série de travaux engagés pour évaluer les aspects de la gouvernance du FMI — y compris le rôle du Conseil d'administration, le BIE a diligenté un document de référence intitulé «*The Process for Selecting and Appointing the Managing Director and First Deputy Managing Director of the IMF*».

Le document, rédigé par David Peretz, passe en revue les processus formels et informels actuels de sélection, les compare avec ceux d'autres organisations internationales et se penche sur les propositions de réforme.

Ce document du BIE, à présent disponible à <http://www.ieo-imf.org/pub/background/pdf/BP071.pdf>, est d'autant plus d'actualité que M. de Rato a annoncé qu'il quitterait son poste de Directeur général du FMI après l'Assemblée annuelle.

L'évaluation portera sur les pratiques de gouvernance stipulées dans les propres Statuts du FMI et autres documents internes, ainsi que sur les pratiques pertinentes employées par des organisations intergouvernementales similaires et les secteurs public et privé. Dans ce contexte, les relations entre les entités qui se situent au cœur de la structure de gouvernance du FMI — la direction, le Conseil d'administration et le Comité monétaire et financier international (CMFI) de l'institution — seront analysées. Le Conseil des gouverneurs du FMI, les services et les groupes de pays seront abordés dans le contexte de leurs interactions avec les entités susmentionnées.

Ensemble, ces trois points de repère — les documents qui régissent le FMI, les autres organisations intergouvernementales et les secteurs public et privé — devraient offrir de solides références et permettre une évaluation approfondie et éclairée, même si les deux derniers ne sauraient à eux seuls servir de références pour la gouvernance du FMI.

L'évaluation inclura plusieurs composantes qui, conjointement à une série d'enquêtes, formeront la base d'un rapport global présentant les principales conclusions et recommandations. Ces composantes incluent une analyse détaillée de la structure de gouvernance actuelle du FMI, un aperçu historique de son évolution ainsi que des comparaisons du FMI avec différentes organisations intergouvernementales pertinentes et les secteurs public et privé. En outre, le BIE préparera une série d'études de cas approfondies en vue d'examiner comment les principales fonctions de gouvernance, telles que la réflexion stratégique, la mise en œuvre des politiques et le contrôle et la responsabilisation, sont réalisées dans la pratique.

[back to top](#)

Suite à donner à l'Évaluation du FMI et de l'aide à l'Afrique subsaharienne : le suivi sera primordial

Le 29 juin 2007, le Conseil d'administration du FMI a avalisé le plan de la direction en vue de donner suite aux recommandations formulées par le BIE dans l'*Évaluation du FMI et de l'aide à l'Afrique subsaharienne*². Ce plan approuvé établit une feuille de route et couvre plusieurs domaines de travail qui concernent les points précis soulevés dans l'évaluation.

À ce jour, le Conseil s'est aussi penché sur des documents relatifs à deux axes importants de la feuille de route. Le plus important se rapportait à la recommandation du BIE que le FMI clarifie ses politiques sur le traitement des flux d'aide dans les programmes macroéconomiques appuyés par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Lors de ces délibérations, les administrateurs ont éclairci et confirmé les politiques existantes sur les prévisions de l'aide et sur l'utilisation de différents scénarios, sur les dépenses et l'absorption de l'aide et sur la formulation d'ajusteurs dans la FRPC.

Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne recommande que le FMI précise ses politiques, suive leur mise en œuvre, communique en toute franchise et définisse le rôle des représentants résidents.

Le Conseil a aussi examiné la recommandation du BIE que les communications du FMI soient calées sur les politiques et les pratiques de l'institution. Ces délibérations ont souligné qu'à une plus grande clarté des politiques il était important d'associer des mesures propres à aligner le travail de communication du FMI sur les politiques approuvées par le Conseil.

Le troisième groupe de recommandations — sur les interactions entre les représentants résidents et les chefs de mission et les groupes de donateurs et la société civile et les ressources à mobiliser à cet effet — est étudié dans le contexte d'un futur document sur le rôle du FMI dans la coordination des donateurs et dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays.

La Direction n'a pas encore précisé comment donner suite aux recommandations du BIE sur le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique clarifiée relative à la FRPC. Le Conseil devrait

aborder cette question en 2010. Mais en vue d'optimiser l'impact sur le comportement des services et sur l'attribution des responsabilités au sein de l'institution, un cadre précis de contrôle devra être en place bien avant, qui fixe les repères à utiliser pour mesurer et évaluer la performance du FMI.

² L'évaluation par le BIE du FMI et de l'aide à l'Afrique subsaharienne est disponible en anglais, en français et en portugais à www.ieo-imf.org. Les Notes d'information au public pour la première discussion du rapport du BIE par le Conseil et les trois délibérations mentionnées dans le présent article sont disponibles respectivement à :

<http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0793.htm>

<http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0783.htm>

<http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0774.htm>

[back to top](#)

Tél. : +1 202 623 7312 | Fax : +1 202 623 9990
Site Web : www.ieo-imf.org

Votre opinion nous intéresse
Écrivez-nous à feedback@ieo-imf.org